Association de Comités de Quartier Ucclois >> PATRIMOINE EN PÉRIL <<

Analyse succincte du contexte architectural et historique de l'immeuble sis au : rue Egide Van Ophem 80, à 1180 Uccle



En bref:

Le pavillon scolaire construit en 1912 (quasi centenaire) pour le "Cercle des Éclaireurs des Deniers des Écoles" (organisation émanant de la Ligue de l'Enseignement), constitue tant pour l'histoire locale que régionale un témoin à préserver tant il caractérise à plusieurs niveaux le contexte sociopolitique et culturel de l'époque qui le vit naître. L'architecte en est Raymond Foucard (bourgmestre de Schaerbeek de 1921 à 1927).

Aujourd'hui l'immeuble est menacé: Les nouveaux propriétaires (BPI) et leurs architectes (A2RC) projettent de lotir l'ancien terrain de sport et de jeu attenant. Pourtant le pavillon scolaire et son préau n'occupent qu'un infime pourcentage de la totalité du terrain. Ainsi la conservation des édifices historiques ne peut-elle nuire fondamentalement à l'investissement escompté. Leur aspect pittoresque et leur valeur historique ne sera d'ailleurs que bénéfique pour donner au futur quartier en cours d'urbanisation l'âme, l'identité et la saveur qui sinon risquerait de lui manquer cruellement.



Ci-dessus : vue de l'ancien complexe scolaire depuis la rue Egide van Ophem. On distingue à gauche l'immeuble industriel mitoyen des anciennes usines « Bayot » (1930).

Identité :

Ancien chalet scolaire. 1912. Architecte: Raymond Foucard.

Situation : L'immeuble est implanté en retrait de la rue Egide Van Ophem, au milieu d'un ancien terrain de sports et de loisirs auquel il est lié. Adresse du bien : Rue Egide Van Ophem 80, à 1180 Uccle.

Architecte et commanditaire

Architecte: Raymond Foucard (Bruxelles 1872 - Schaerbeek 1941).

Architecte-géomètre de profession, R. Foucard exercera également de nombreuses fonctions politiques à Schaerbeek : Conseiller communal de 1912 à 1941, échevin de 1919 à 1921 et enfin bourgmestre de 1921 à 1927. Il fut aussi député de 1930 à 1936. Promoteur du "Foyer Schaerbeekois", il en fut le président. D'après les documents d'archives liés à la demande de bâtir du présent édifice, Raymond Foucard, en plus d'en être l'architecte, en était également le demandeur puisqu'il occupait en 1912 la présidence du Cercle des Eclaireurs du Deniers des Ecoles.

Commanditaire : Le Cercle des Eclaireurs du Denier des Ecoles.

Le Cercle des Eclaireurs du Denier des Ecoles, organisme charitable émanant de la Ligue de l'Enseignement et fondé en 1876, avait pour objet, comme plusieurs autres sociétés philanthropiques de ce type, la promotion de l'enseignement laïque (contexte de la « guerre scolaire » >1879-1884).

La construction du chalet et des terrains de sport et de jeu attenants, fut commandée dans l'objectif de pouvoir offrir une « mise au vert » aux enfants des écoles publiques de la ville de Bruxelles. Encore aujourd'hui de nombreux Bruxellois se souviennent d'avoir pu profiter des lieux lors de leur scolarité.



Contexte historique, architectural et stylistique

Le pavillon du Cercle des Eclaireurs constitue tant pour l'histoire locale que régionale un témoin intéressant à préserver tant il caractérise à plusieurs niveaux le contexte sociopolitique et culturel de l'époque qui le vit naître.

Hygiénisme.

Le 19^{jème} siècle finissant se caractérise par différents courants de pensées qui marqueront fortement les idéaux tant en matière d'architecture que d'urbanisme. Parmi ceux-ci le Rationalisme et l'Hygiénisme trouveront dans les édifices « d'hygiène morale et physique » un terrain d'application privilégié : complexes scolaires, hôpitaux, etc. Suite à des études contemporaines qui avaient démontré les bienfaits thérapeutiques de l'altitude, de l'air pur, et de l'ensoleillement, les hauteurs d'Uccle, alors encore campagnardes, acquirent de fait un nouvel attrait. Cette « topographie médicale » favorable explique la raison pour laquelle, aujourd'hui encore, Uccle possède sur son territoire de nombreux hôpitaux et cliniques. C'est assurément pour les mêmes raisons que le Cercle des Eclaireurs du Denier des Ecoles décida en 1912 d'implanter sa plaine de jeux le long de la rue Egide Van Ophem. Le quartier avait beau être industriel, il en était pas moins situé sur la hauteur et à proximité d'importants espaces verts.

Régionalisme.

Vers 1900, par contraste au centre ville, la périphérie bruxelloise faisait encore nettement référence tant à la campagne qu'au retirement de la vie active. C'est donc relativement spontanément que les nombreuses « villas », que la bourgeoisie y fit édifier, adoptèrent une architecture teintée de pittoresque et de régionalisme. Non seulement les villas bourgeoises adoptent ce parti-pris architectural mais ce fut également le cas de certains complexes d'équipements collectifs tel que, à Uccle, l'Institut Fond'Roy (Georges Hobé, 1902-1905), l'Athénée d'Uccle 1 (1921, Henri Jacobs) ou le pavillon scolaire dont il est question dans le présent article.

L'aspect architectural de ce dernier, avec ses pseudos-colombages qui rythment les façades, sa large toiture débordante, les décrochements variés, ses pants de bois, son grand préau, fait irrésistiblement penser à une infrastructure agricole de type anglo-normand (« style » cottage).



Rationalisme

La sobriété et la simplicité de cet édifice, inspiré de l'architecture vernaculaire, est également à l'image de sa signification sociale et de son ambition idéologique. En marge de l'académisme et de la querelle des styles, les adeptes du mouvement Rationaliste (parmi lesquels on compte La Ligue de l'Enseignement, organisation mère de laquelle dépendait le Cercle des Eclaireurs) concentreront plutôt leur énergie à s'assurer de l'adéquation architecturale de leurs projets au programme, de la potentialité des matériaux, de l'économie des moyens, de la question de l'hygiène et du confort, etc. Le cadre scolaire devait, selon la pensée rationaliste, servir de vecteur d'émancipation pour la jeunesse.

Notons que les abords de la rue van Ophem (quartier Calevoet-Stalle), au contraire du reste de la commune d'Uccle, s'étaient développés en un quartier industriel mixte (habitats ouvriers et industries) et non pas résidentiel bourgeois. L'implantation d'une infrastructure scolaire en ce quartier à caractère plutôt laborieux, pour le compte d'un organisme caritatif, n'est sans doute pas le fruit du hasard.



ci-dessus : Maison du concierge, état actuel, façade tournée vers la rue Egide van Ophem



Ci-dessus : vue aérienne actuelle du complexe scolaire de 1912 en mitoyenneté avec le complexe industriel de 1930.

Actuellement le plan de secteur (PRAS) affecte cet ancien terrain de sport et de loisir à la « forte mixité ».

Le site fut mis en vente en 2009 par la ville de Bruxelles. Il fut acquis par le firme BPI avec pour objectif d'y étendre son projet immobilier voisin appelé « Les Hauts Prés d'Uccle ». Pour ce faire, une demande de démolition des immeubles présents sur le site (ancienne usine Bayot et installations scolaires du Cercle des Eclaireurs du Denier des Ecoles) fut introduite en août/septembre 2010. La commission de concertation remit son avis (mitigé : majoritairement favorable et minoritairement défavorable) en juin 2011.



Ci-dessus: Vue depuis la rue François Vervloet vers les « Hauts Près d'Uccle » en construction (automne 2009). A gauche les 145 logements en construction, au centre l'emplacement des futures maisons unifamiliales et dans le fond l'ancien ensemble industriel de 1930.

L'argument principal apporté par le demandeur pour justifier la démolition est que l'édifice « porte atteinte à la qualité architecturale et à l'esthétique de l'environnement urbain » et qu'il constitue donc une nuisance pour la commercialisation des bâtiments voisins alors en cours d'achèvement. L'objectif final visée par la demande de démolition étant le dégagement complet de la parcelle en vue de la lotir.

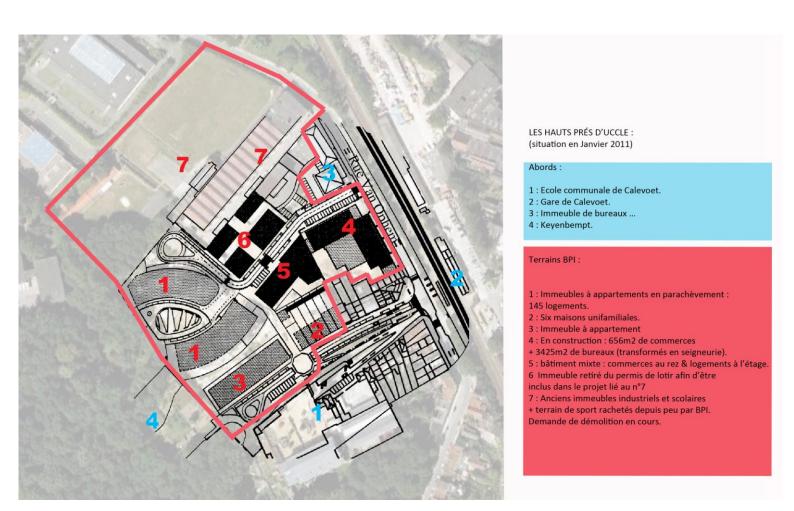
Pour l'ACQU, cette manière de voir les choses est déformée. Il n'est en effet pas correct de prétendre que les édifices anciens « portent atteinte à la qualité architecturale et à l'esthétique de l'environnement». Ne serait-ce pas davantage les nouveaux immeubles-barres implantés par la firme BPI qui constituent autant d'éléments exogènes à la nature originelle du quartier ?

L'ACQU n'est pas pour autant radicalement opposée au changement structurel du quartier. La densification s'y justifie vu la proximité des terrains avec la gare RER de Calevoet. Toutefois <u>le</u> développement urbain doit impérativement se faire de manière équilibrée, en dialoque avec les

<u>caractéristiques originelles et patrimoniales des lieux</u> et en respectant la volonté du PRAS d'en faire un quartier à forte mixité.

L'ACQU réitère donc, pour les raisons historiques et patrimoniales mentionnées ci-dessous, son appel à la conservation des anciennes structures présentes sur le site. Leur qualité architecturale et leur valeur historique ne sera d'ailleurs que bénéfique pour donner au futur quartier en cours d'urbanisation l'âme, l'identité et la saveur qui sinon risquerait de lui manquer cruellement.

Notons enfin que le pavillon scolaire et son préau n'occupent qu'un infime pourcentage de la totalité du terrain acquis récemment par BPI. Ainsi <u>la conservation des édifices historiques ne peut-elle nuire</u> fondamentalement à l'investissement escompté.



Extraits des plans historiques (archives commune d'Uccle)

